



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DSCC 77

septembre 2018

LA SÉCABILITÉ, C'EST 48H MAX ET PAS PLUS DE 30 JOURS PAR AN !

Depuis ces dernières semaines, la CFDT ne cesse d'alerter les Directeurs d'Établissements, dès qu'ils ne respectent pas le cadre de la sécabilité.

Pour rappel, l'accord signé par la CFDT est très clair :

Article 2.4 :

« *Toutes les autres formes de sécabilité (programmées/ saisonnières, complémentaires/inopinées) ne dépasseront pas un maximum de 30 jours/an/agent.* »

« *La sécabilité complémentaire/inopinée est :*

- Conditionnée tout d'abord à la recherche du remplacement par tous les moyens internes et externes,
- Activée, à la suite de cette recherche, Strictement limitée et ne dépassera pas 48h consécutives (2 jours de travail consécutifs) par agent, sur la sécabilité complémentaire/inopinée »



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C
Antenne Seine et Marne
BP 40106
77011 Melun Cedex
77@cfdtsf3c.org
www.cfdtsf3c.org

CONSEIL CFDT

Nous t'invitons à :

- ▶ Tenir à jour un calendrier à partir du 1^{er} janvier en notant les jours de sécabilités inopinées (30 jours/an).
- ▶ Alerter la CFDT, dès qu'il y a plus de 48h de sécabilités inopinées sur ton équipe ou établissement.

**LA CFDT NE LÂCHERA RIEN ET NE CESSERA DE
DÉFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES
POSTIER-ÈRES DU 77 !**